



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

AVIS DU MAIRE

Suite à l'arrêté préfectoral n°2021-02-15-DS-01,
à compter du mercredi 17 février et jusqu'au lundi 15 mars
2021 inclus, **le port du masque est obligatoire** pour toute
personne de 11 ans et plus, dans l'ensemble des lieux publics,
notamment sur la voie publique et les espaces publics de plein
air.

Fait à Saint-Zacharie le 16 février 2021

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB